Le Service Accompagnement Ukraine

MISSION DU SERVICE

L'accompagnement de ménages ukrainiens, qu'ils soient chez des hébergeurs citoyens ou en logement autonome (IML)

Dans le cadre de la gestion des arrivées de déplacés ukrainiens sur notre territoire, l'Etat nous a demandés, à nous, ainsi qu'à trois autres associations du territoire, d'assurer l'accompagnement des ménages ukrainiens. L'OGFA s'est retrouvé en charge du territoire Nord-Est du département.

Notre première mission a été d'assurer une prise en charge globale permettant :

- Un diagnostic social et les ouvertures de droits spécifiques (APS, ADA, PUMA et APL) ;
- Une autonomie administrative et un soutien dans l'accès au logement autonome;
- L'orientation vers les professionnels de santé physique et psychologique ;
- L'accompagnement vers la formation linguistique, la formation professionnelle ou l'emploi ;
- Une aide à la scolarisation des enfants.

Notre mission, en lien étroit avec le service Accueil Ukraine, a aussi été d'accompagner et de soutenir le projet de cohabitation entre des familles ukrainiennes bénéficiant d'un hébergement chez des citoyens français et ces mêmes citoyens. Cependant, cette cohabitation a rapidement atteint ses limites, nous obligeant à nous mobiliser massivement pour reloger les familles, en priorité vers des logements sociaux, puis vers le secteur privé en, raison du manque d'alternatives disponibles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 341

Adultes: 227 Enfants: 114

80 personnes relogées en sous location dans le cadre de l'IML

158 personnes ayant pu accéder à un logement autonome en location directe

25 logements privés captés et loués par l'OGFA, aux bénéfices des familles



UN PUBLIC MAJORITAIREMENT COMPOSÉ DE FEMMES SEULES AVEC ENFANTS ET DE PERSONNES ÂGÉES
ISOLÉES

Malgré des propositions de cours de français et un accompagnement social porté vers l'insertion professionnelle, l' accès à l'emploi reste difficile. Absence de de garde, difficulté de mobilité et barrière de la langue ont représenté de multiples freins vers l'insertion et le relogement.

FAITS MARQUANTS

Proposer un relogement en France : une mobilisation importante

L'année 2023 a été marquée par un effort considérable pour reloger les familles ukrainiennes en France, en réponse aux événements tragiques de la guerre et à sa prolongation. Face à cette situation, de nombreuses familles ukrainiennes ont exprimé le désir de s'intégrer durablement en France. Notre défi principal a été de trouver des solutions de relogement adaptées à chaque famille, en tenant compte de leur capacité à gérer et à assumer financièrement un logement autonome.

Pour répondre à cette demande, nous avons mobilisé notre réseau de partenaires, non seulement pour trouver des logements, mais aussi pour les équiper intégralement et à moindre coût. Pour les familles les plus autonomes, nous avons facilité leur accès à des logements autonomes en direct. Pour les personnes ayant besoin d'un soutien supplémentaire pour consolider leur intégration, nous les avons intégrées au service IML Ukraine.

L'Intermédiation Locative (IML) : un temps pour accompagner une prise de conscience des familles ukrainiennes sur leur nouvelle situation

Un aspect crucial de notre travail a été de préparer les familles à la réalité du logement dans notre département. Nombre d'entre elles ont subi la perte de situations personnelles et professionnelles stables ; l'accueil dans un nouveau pays reste un défi complexe. Il exige un processus de prise de conscience, car il leur faudra du temps pour retrouver leur niveau de vie antérieur.

Nous avons du également faire face à des situations tendues avec des collectifs de citoyens, qui ne comprenaient pas les délais de relogement. Nous avons donc proposé des permanences sur les communes éloignées, afin de favoriser les échanges et une meilleure compréhension de nos actions et de leurs limites.

Enfin, les attentes élevées des familles ont constitué un obstacle majeur au relogement. Cependant, nous avons pu accompagner cela, grâce à un cadre structuré et un travail approfondi sur la réalité de la situation du relogement dans notre département. Nous avons également longuement travaillé sur la nécessité de s'engager dans une dynamique d'insertion professionnelle, nécessaire à l'atteinte du niveau de vie souhaité. Nous avons encouragé les familles à reconnaître les défis auxquels elles étaient confrontées, tout en les aidant à élaborer des stratégies pour surmonter ces obstacles et progresser vers une stabilité économique et sociale dans leur nouvel environnement.

Début 2023 la stabilisation de notre équipe a permis un accompagnement plus soutenu, malgré des contrats de courtes durées, ne permettant de projection à court et moyen terme.

La nécessité de se tourner vers le marché locatif privé

En 2022, nous avions obtenu des attributions de logements HLM pour reloger les familles. Cependant, ces attributions ont rapidement pris fin, nous obligeant à trouver des solutions dans le secteur privé. Il fallait identifier des propriétaires acceptant le principe des glissements de baux, au terme des 18 mois maximum d'accompagnement par notre association. Pour cela, nous avons embauché un personne en charge de la partie gestion locative.

Nous avons réussi à sécuriser 25 logements dans le secteur privé, nous permettant de poursuivre notre mission d'Intermédiation Locative. Cependant, les familles ukrainiennes ne bénéficiant pas des droits communs et recevant uniquement une allocation pour demandeur d'asile (210 € mensuels pour une personne seule), cette mission est rendue complexe. Il était alors difficile de mettre fin à nos accompagnements, pour les personnes elles-mêmes, tout comme pour les propriétaires qui refusaient les glissements de baux.

L'Insertion linguistique et professionnelle

Certaines familles, notamment les couples, ont réussi à trouver des emplois et à se reloger par leurs propres moyens. Cependant, pour la majorité d'entre elles, l'insertion prend du temps. Les cours de français sont saturés, ne permettant pas de proposer le nombre d'heures nécessaires à une progression rapide, et l'accès à l'emploi reste difficile. Cette difficulté est exacerbée par la nature de leur titre de séjour : les Ukrainiens ne bénéficient que d'une autorisation provisoire de séjour, titre renouvelable tous les 6 mois ; cela rend les employeurs réticents à les embaucher.

Nos préoccupations se sont portés particulièrement sur le public fragile, ne disposant pas de ressources suffisantes pour assumer les frais d'un logement autonome, et ne pouvant pas accéder à l'emploi ; nous les avons sensibilisés à la demande d'asile, seule à même de leur garantir des revenus, type RSA et allocations logement.

| Des enjeux financiers

Dans le cadre du relogement IML, la gestion des fluides, ainsi que le paiement des factures, ont rapidement posé problème. En effet, les habitudes de consommation des Ukrainiens sont excessives ; cela a du être travaillé, via des ateliers collectifs, dans le cadre d'un partenariat établi avec EDF Solidarité.

Pour permettre le relogement des personnes âgés isolées, des colocations choisies ont pu être proposées. Le Rotary Club nous a soutenu nous faisant don d'appareils électroménagers. La mobilisation de tous a été indispensable.

Perspectives

Des perspectives alarmantes se dessinent pour notre travail d'accompagnement des familles ukrainiennes. Tout d'abord, nous faisons face, en cette fin d'année 2023, à une incertitude totale sur la poursuite ou non de nos financement. Une partie importante de notre équipe devrait nous quitter prochainement.

Face aux problématiques psychologiques des personnes, de nombreuses orientations chez des psychologues ont été proposées, cependant nous percevons des besoins supplémentaires. Nous souhaiterions, début 2024, proposer des séances d'art thérapie.

Il conviendra, enfin, de continuer à insister sur la nécessité d'instruire une demande d'asile et/ ou de travailler une insertion professionnelle pour les 160 personnes toujours accompagnées par nos services, afin de leur permettre de vivre en autonomie sur le territoire.

RA 2023-OGFA-2